

obligations de ce genre-là sont celles qui ont tout abandonné dans le monde pour se consacrer exclusivement, sous le regard de Dieu, au soulagement des grandes infortunes humaines. On comprendra que je veux parler ici de nos communautés religieuses."

En comparant ce que je viens de citer dans le rapport du Dr Vallée avec les paroles de l'honorable député, on voit que nous ne sommes pas à cent lieues de nous comprendre, mais, désireux de faire cesser tout malentendu à ce sujet, j'ai été autorisé par le gouvernement à faire devant cette Chambre la déclaration ministérielle que voici :

" La politique du gouvernement, en ce qui concerne les asiles destinés à recevoir les aliénés appartenant à la religion catholique, est de confier le soin moral et le soin matériel de ces aliénés à des communautés religieuses plutôt qu'à des laïques, toutes choses étant égales d'ailleurs.

" Le gouvernement se plaît à reconnaître que nulle part les pauvres malheureux privés de raison ne peuvent être l'objet de plus de sollicitude et de plus de dévouement que dans les communautés religieuses, soit d'hommes, soit de femmes.

" Pour que les institutions ou les personnes qui devront se charger du soin de nos aliénés sachent parfaitement à quoi elles s'engagent, les contrats que le gouvernement se propose de faire avec telles institutions ou personnes, comprendront un état détaillé et minutieux de tout ce qui devra être fourni de nourriture par jour à chacun des aliénés, un inventaire des habits de toute sorte dont chaque aliéné devra être pourvu, ainsi que du lit et de la literie destinés à chacun de ces aliénés.

" Tout ce qui ne sera pas ainsi compris dans tel état détaillé et tel inventaire, ne sera pas à la charge de telles institutions ou personnes, mais fera partie du traitement médical.

" Le traitement médical lui-même se fera sous le contrôle du gouvernement et par des médecins employés et payés par le gouvernement."

Il est donc évident que, sur cette importante question du traitement des aliénés, nous sommes tous d'accord et que, comme le dit la déclaration ministérielle, toutes choses égales d'ailleurs, il vaut mieux confier le soin de nos aliénés aux communautés religieuses qu'à tout autre.

Qu'on me permette de citer ce qui se passe dans nos hôpitaux au sujet du contrôle médical. Prenons, par exemple, l'Hôtel-Dieu de Québec. Je suis informé qu'il n'y entre pas un malade sans qu'il ait un ordre du médecin ; que pas un malade n'en sort sans un ordre du médecin, et que tous les traitements